Le vote en ligne, c'est simple, rapide et confidentiel.

1

Rendez-vous sur le site en ligne :
jevote.cci.fr

2

Indiquez :
- votre code d'accès personnel (au recto),
- votre date de naissance (jj/mm/aaaa)
- le code de sécurité affiché à l'écran (captcha)

3

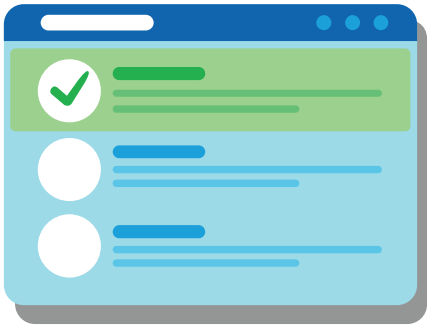

Après validation, accédez à la page « choix de vote », cochez les candidats pour lesquels vous souhaitez voter, cliquez sur « suite ».

4

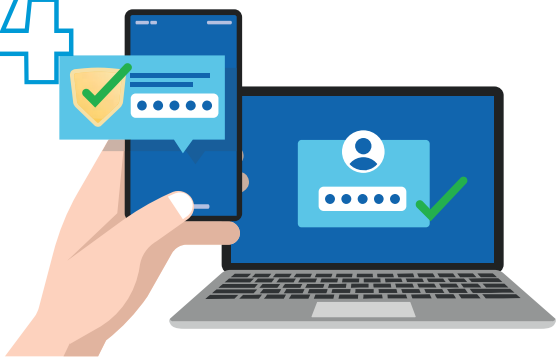

Renseignez votre mot de passe à usage unique envoyé par SMS ou par e-mail, et validez pour confirmer votre vote.

Vous représentez plusieurs entreprises ou êtes inscrit.e à plusieurs titres ?

Vous disposez d'autant de votes que d'inscriptions sur la liste électorale. Vous devez, pour chacun des votes, répéter les opérations d'identification et les étapes de vote sur le site dédié.

Vous avez voté aux élections des Chambres de métiers et de l'artisanat ?

Désormais, vous êtes invité.e à élire vos représentant.e.s au sein de la Chambre de commerce et d'industrie, afin de défendre les intérêts des entreprises de votre territoire.